

Bachelier en Informatique de gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 44	Fax : +32 (0) 65 40 41 54	Mail : eco.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE IG208 Droit			
Code	ECIG2B08IG208	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Marjorie ARTIELLE (marjorie.artielle@helha.be) HELHa Campus Montignies Anne-Julie PARQUET (anne-julie.parquet@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. Elle vise à améliorer les compétences en français et en anglais. Elle vise également à parfaire les formations juridique et professionnelle des étudiants.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe éventuellement multidisciplinaire dans le respect de la culture d'entreprise
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
 - 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne**
 - 2.1 Poser les questions adéquates et adaptées aux spécifications demandées et comprendre son interlocuteur pour identifier les besoins de l'utilisateur
 - 2.2 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit
 - 2.4 Présenter une solution devant un public avec un support adéquat
 - 2.5 Exploiter un document technique en français et en anglais
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.1 Évaluer la charge et la durée de travail liée à une tâche
 - 5.2 Planifier un travail
 - 5.3 Respecter les délais prévus

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de cette UE, l'étudiant sera capable :

- de présenter efficacement un exposé oral (langue française)
- de lire, comprendre, traduire, expliquer, débattre de supports authentiques en anglais (écrits et oraux) relatifs à la vie quotidienne et/ou à caractère informatique, technique, économique et d'en assimiler

le contenu

- de communiquer en anglais de manière fluide, structurée, claire et compréhensible
- d'exprimer et produire de manière claire et professionnelle des informations relatives au domaine d'études par l'utilisation de vocabulaire et de principes grammaticaux adéquats dans la langue cible (anglais)
- de mener, par équipe de travail, une recherche de nature juridique et de la présenter de manière structurée dans un dossier écrit (Mons)
- de développer son sens de l'analyse et son esprit critique face aux diverses sources juridiques (Mons/Montignies)
- d'analyser tant les situations d'actualité que les législations en cours et de se constituer un référentiel de sources d'information (Mons)
- de découvrir ou approfondir la maîtrise des textes juridiques relatifs aux N.T.I.C. (Mons/Montignies)
- de restituer de manière précise dans un langage juridique correct les concepts découverts. (Mons/Montignies)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECIG2B08IG208A Droit des TIC

24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECIG2B08IG208A Droit des TIC

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier en Informatique de gestion

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit des TIC			
Code	20_ECIG2B08IG208A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Julie PARQUET (anne-julie.parquet@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour objectif de préparer les étudiants à l'entrée dans la vie professionnelle par la compréhension des principes généraux de la législation relatives aux TIC.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- de restituer de manière précise dans un langage juridique correct les concepts étudiés
- d'identifier et citer les règles légales relatives aux TIC
- de développer son sens de l'analyse et son esprit critique face aux diverses sources juridiques
- d'effectuer des liens avec l'actualité
- d'appliquer et insérer les concepts découverts dans sa vie professionnelle

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Introduction: La Belgique (fonctionnement, institutions, législation, processus législatif, etc.)
- Le droit des contrats
- Les contrats informatiques
- La criminalité informatique
- La RGPD
- Le nom de domaine
- L'e-commerce et la protection du consommateur
- ...

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral
- Exemples
- Exercices

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant est invité à poser des questions durant chaque cours ou au début du cours suivant.

Une séance de questions-réponses aura lieu, sur demande des étudiants, lors du dernier cours.

Sources et références

- GERLACHE A, VANDE LANOTTE J., UYTENDAELE M, BRACKE S., GOEDERTIER G. (2008). *La Belgique pour débutants*, La Charte.
- DOCQUIR B. (2018). *Droit du numérique*. Larcier.
- POULLET Y. (2019). *La vie privée à l'heure de la société du numérique*. Larcier.
- MASSAGER N. (2013). *Les bases du droit civil. Tome III. Droit des obligations et des contrats spéciaux*. Anthemis.
- WERY P. (2011). *Droit des obligations Volume 1*. Larcier.
- Textes législatifs
- Sites officiels
- ...

Ce point reprend les références de base mais les références exhaustives se trouvent à la fin de chaque module constituant le syllabus.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les notes de cours, PPT ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités opérationnelles seront déposées sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

L'examen écrit représentant la totalité de l'évaluation est organisé en janvier.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).